

## STATISTIQUE SUR L'AVORTEMENT AU CANADA, 2010

En 1995, Statistique Canada a dévolu la fonction de cueillette et de diffusion de la statistique sur l'avortement provoqué légal au Canada à l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS)/*Canadian Institute for Health Information (CIHI)*. Les données les plus récentes de l'ICIS sur l'avortement sont pour l'année 2010. Elles se trouvent au lien suivant : [http://www.cihi.ca/cihi-ext-portal/pdf/internet/TA\\_10\\_ALLDATATABLES20120417\\_FR](http://www.cihi.ca/cihi-ext-portal/pdf/internet/TA_10_ALLDATATABLES20120417_FR) (voir **annexe 1**).

Au tableau 1, le nombre total d'avortements provoqué légaux de déclarés au Canada est de **64 641**. Toutefois :

1. Le document de douze pages commence par un « Avis important sur la portée des données » indiquant que les données recueillies proviennent strictement des hôpitaux et des cliniques d'avortement et **non pas des « rémunérations à l'acte »**, et que cela entraîne une « sous-estimation » des avortements provoqués au Canada.
2. L'avis indique par ailleurs que **le Québec** n'a pas déclaré de données sur les avortements provoqués en 2010.
3. À la page 1, dans la dernière note en bas de page, on indique que les **cliniques** ne sont nullement obligées par la loi de fournir quelque information que ce soit sur les avortements qu'elles pratiquent, ce qui rend les données « incomplètes », puisque **non moins de 57 % des avortements provoqués au Canada en 2010 ont été pratiqués en clinique** (voir le tableau 1, où 37 065 des 64 641 avortements recensés au pays sont dans la colonne « cliniques »).

### COMPLICATIONS

Au tableau 8, concernant les **complications immédiates**, y compris les réadmissions dans les 28 jours, répertoriées à la suite de l'avortement provoqué au Canada, la troisième note indique qu'il est possible que les complications soient « sous-dénombrées » en raison de l'absence de numéro d'assurance santé lors des admissions pour les complications de l'avortement. On remarque que les complications pour les avortements pratiqués en clinique ne figurent pas dans le tableau, alors que non moins de 57 % des avortements provoqués au Canada sont pratiqués en clinique. Les cliniques, dont plusieurs sont des commerces à but lucratif, ne rapportent pas leur taux de complications puisque ce ne serait évidemment pas très bon pour leurs profits. Invoquant ce même motif des coûts, les cliniques refusent d'avoir les mêmes normes de soins que celles qui sont réglementaires dans les salles d'opération à l'hôpital. On se souviendra de cette bataille des cliniques d'avortements contre le ministère de la Santé, ici au Québec, il y a quelques années, fort médiatisée. Les cliniques ont menacé de fermer si elles étaient obligées d'avoir les mêmes normes d'aseptisation que les hôpitaux, alors le gouvernement a cédé, et les cliniques d'avortement sont exemptées des normes d'hygiène du ministère de la Santé. À noter qu'aucune statistique n'est recueillie concernant les conséquences **à long terme** de l'avortement provoqué (stérilité, difficulté de conception pour les grossesses ultérieures, cancer du sein, etc.). Par contre, ces conséquences possibles sont évoquées dans de multiples études scientifiques publiées par des chercheurs mondialement reconnus dans les revues scientifiques et médicales les mieux cotées au monde (voir « Éducation à la sexualité en Amérique du Nord », au [www.droitdesavoir.org](http://www.droitdesavoir.org), pour la liste de ces études).

Il est à ajouter que selon M. Henri Morgentaler, à la page 83 de son livre « Avortement et contraception » de 1982, bon nombre de complications à la suite de l'avortement provoqué légal surviennent dans les semaines qui suivent l'intervention (et non pas seulement dans les 28 premiers jours que couvre le tableau). Celles-ci ne sont pas représentées dans le tableau 8, qui ne couvre que les 28 premiers jours. À noter également que bon nombre de complications de l'avortement provoqué légal ne seront jamais liées

officiellement à un avortement parce que plusieurs femmes entourent leur avortement du plus grand secret.

### AGE DE L'ENFANT-À-NAÎTRE (« ÂGE GESTATIONNEL »)

Au tableau 4, l'âge de l'enfant-à-naître au moment de son avortement est réparti en six catégories. On voit que 13 831 des 27 576 avortements pratiqués dans les hôpitaux (les données pour les cliniques sont inconnues), soit 50 %, sont pratiqués entre la 9<sup>e</sup> et la 20<sup>e</sup> semaine de gestation, et que 537 des 2 576 avortements pratiqués dans les hôpitaux, soit 2 %, sont pratiqués à « 21 semaines de gestation ou plus ». En effet, au Canada, les articles 223 et 238 du Code criminel prévoient que l'avortement d'un enfant est acceptable tant et aussi longtemps que sa tête n'est pas sortie complètement du corps de sa mère. Voir <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/> et sélectionner « article 222 ». Ajoutons que l'âge gestationnel pour 4 908 des 27 576 avortements pratiqués à l'hôpital, soit 18 %, est « inconnu », alors il n'est pas impossible qu'une certaine partie de ces 4 908 avortements aient été pratiqués tardivement également. À noter également que l'âge de la « viabilité » de l'enfant, c'est-à-dire le moment où celui-ci peut survivre à l'extérieur du corps de sa mère, est de 21 semaines. En 2006, l'enfant le plus jeune à survivre à la suite d'une naissance prématurée était une fille née à la Baptist Hospital de Miami, à 21 semaines et 6 jours. [http://www.baptisthealth.net/vgn/images/portal/cit\\_449/59/45/73662064factsheetTaylorbby.pdf](http://www.baptisthealth.net/vgn/images/portal/cit_449/59/45/73662064factsheetTaylorbby.pdf).

Statistique Canada avise pourtant la population que les taux de complications immédiates à la suite de l'avortement provoqué augmentent avec le stade de gestation : « Entre 17 et 20 semaines de gestation, les taux de complications immédiates sont de 14 % pour les femmes de 20 ans et moins, de 18 % pour les femmes d'entre 20 et 29 ans, et de 22 % pour les femmes âgées entre 30 et 39 ans. » (Statistique Canada, « Avortements du deuxième trimestre : tendances et complications médicales » *Rapports sur la santé*, 1994, vol. 6, n<sup>o</sup> 4, p. 448-449, 442.) M. Morgentaler, pour sa part, à la page 94 de son livre « Avortement et contraception », indique que « les risques de mortalité à la suite de l'avortement provoqué légal augmentent de 30 % chaque semaine de gestation et doublent chaque deux semaines après huit semaines de gestation. » M. Morgentaler est propriétaire de huit cliniques d'avortements dans sept provinces canadiennes. En 1992-1993, ce commerce lui rapportait en moyenne 11 millions de dollars par année (voir **annexe 2**). Son livre « Avortement et contraception » est ce qui a fait tomber les restrictions médicales pour l'accès à l'avortement. Avec ce témoignage, la Cour suprême a conclu que l'avortement provoqué légal était suffisamment menaçant pour la santé, la sécurité et la vie de la femme qu'il fallait absolument éviter l'avortement tardif, et faire en sorte que l'avortement se passe le plus rapidement possible (voir **annexe 3**).

### QUÉBEC

Pour les données sur l'avortement provoqué légal au Québec, il faut consulter l'Institut de la statistique du Québec, au [www.bdso.gouv.qc.ca](http://www.bdso.gouv.qc.ca) (taper les mots « interruption volontaire grossesse » dans la boîte de recherche, puis cliquer sur « Tableau 1 », puis cliquer sur « Interruption volontaire de grossesse » au bas de l'écran). Le tableau de trois pages indique un total de **26 124** avortements provoqués au Québec en 2010 mais, à la note en bas de page, une mise en garde est faite concernant de multiples facteurs faisant en sorte que les données sont incomplètes (voir **annexe 4**).

Avec ses **88 436** naissances vivantes en **2010** (voir le tableau « Naissances et taux de natalité » de l'Institut de la statistique (ISQ) du Québec, au [http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/p\\_afch\\_tabl\\_clie?p\\_no\\_client\\_cie=FR&p\\_param\\_id\\_raprt=784](http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/p_afch_tabl_clie?p_no_client_cie=FR&p_param_id_raprt=784)) (**annexe 5**), le Québec comptait donc, en 2010, un avortement pour chaque quatre naissances vivantes.